

## CONVENTION DE MINI – STAGE Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault</p> <p>route de la roche 79500 Melle</p> <p>Représenté par son Directeur Stéphane BARMOY</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p>
--	---

**Art. 1 :** La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

**Art. 2 :** L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

### **BTSA Métiers de l'élevage (Développement, Production et Conseil)**

Je vous informe qu'il y a 6 places par ½ journée et qu'il faut classer de 1 à 4 les dates ci-dessous (1 étant celle que vous aimeriez). En ce qui concerne le repas, il vous est offert par l'établissement. Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

**Art 3 :** La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) :

-----

Nom et adresse du responsable légal : -----

-----

Téléphone : ----- Email : -----

2026	Classement par ordre
Mardi 13 janvier 08h30 - 16h	
Mardi 03 février 08h30 - 16h	
Mardi 10 mars 08h30 - 16h	
Mardi 24 mars 08h30 - 16h	

**Art. 4 :** Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes. En cas de problème, le lycée Jacques Bujault se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

**Art. 5 :** Durant la demi-journée, les stagiaires iront sur le terrain : il est nécessaire d'avoir un équipement adapté (bottes neuves de préférence (biosécurité) ou très propres, tenue selon les conditions climatiques).

Date de signature :

<p>Le/Les responsables légaux de l'élève mineur</p>	<p>Pour information, la.le stagiaire</p>
<p>Le chef d'établissement d'origine</p>	<p>Le directeur de l'EPLEFPA</p> <p>Stéphane BARMOY</p>

**Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine**